

# Le statut du TZR

## Le statut spécifique du TZR

---

Au préalable, il convient de préciser que tout personnel titulaire est géré sur le plan administratif et financier par un service de gestion de personnels titulaires (structure de gestion disciplinaire : DIPE 1, 2, 3,4, 6 ou 7). Le service du remplacement DIPE 5 n'intervient que dans le cadre des suppléances déléguées aux personnels.

[❖ L'annuaire de la DIPE](#)

Au cours de l'année, le TZR accomplit son service sous l'une des trois formes suivantes :

- une affectation à l'année (AFA) sur un poste resté ou devenu vacant ou sur des moyens provisoires (BMP). Dans ce cas, la situation du TZR est identique, pour un an, à celle d'un titulaire de poste de l'établissement. Sa gestion administrative et financière est confiée à cet établissement (cette affectation est effectuée par le service de gestion des personnels titulaires)
- des suppléances ponctuelles de personnels momentanément absents (affectations effectuées par le service des remplacements DIPE 5)
- une affectation mixte : une AFA sur un service incomplet ce qui amène le TZR à compléter son service en effectuant des suppléances (affectations effectuées par les services de gestion des personnels titulaires et du remplacement)

M.A.J. le 24/08/2015

## Dans cette rubrique

---

- [Définitions](#)
- [Missions du TZR](#)
- **[Statut](#)**
- [Obligations de service](#)
- [Indemnités & frais](#)
- [Carrière](#)
- [Suppléance](#)
- [Activité hors remplacement](#)
- [Fiche conseil](#)

Rectorat de Nantes  
4, rue de la Houssinière  
BP 72616 - 44326 Nantes CEDEX 03  
Tél. 02 40 37 37 37